

## Droit d'une maman sans etre mariee

-----  
Par corse 2b

Bonjour, je souhaiterais me separer de mon ami avec qui j'ai eus 2 enfants qu'il a reconnu. legalement nous ne vivons pas ensemble et il me verse une pension alimentaire pour le premier, pour le deuxieme il ne me verse rien et pour la caf il est a mon noms .il me menace des que je lui dit que je vais le quitter il m'a deja frappé et j'a peur de ses reactions. de plus le bail du logement est a son noms mais tout est prelevée sur mon compte que ce soit edf, l'eau, le loyer etc... j'aimerais savoir quels sont mes droits et les siens par rapport aux enfants et si je peux garder le logement où je suis en attendant de trouver autre chose. je ne travail pas car il ne veut pas et me fais des scandales si je dois aller travailler (je travailles le samedi juste en été) j'ai vraiment besoin de conseils je vous remercies d'avance

-----  
Par Marion2

Bonjour,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance.

Le JAF statuera sur le montant d'une pension alimentaire et sur un droit de visite et d'hébergement.  
Si votre compagnon vous frappe, n'hésitez pas à déposer une plainte.

Pour cette démarches auprès du JAF, un avocat n'est pas nécessaire, mais comme vous n'avez pas de revenus, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle totale. Retirez un dossier de demande d'AG au greffe du Tribunal de Grande Instance avec la liste des avocats acceptant l'AJ.

Prenez également rendez-vous avec une assistante sociale, qui pourra vous aider pour un logement social.

Bon courage à vous.